GOSS INTERNATIONAL EUROPE BV

COMMUNIQUE DE PRESSE

Chantilly, le 21 Décembre 2015

Contact :

- Wilfried Belloir
  Délégué Syndical **CFDT** GIE 06 52 96 03 27 cfdt.gosseurope@free.fr
- Anne Szafraniec
  Déléguée Syndicale **CFE-CGC** GIE BV 06 72 88 90 48 anne.szafraniec@gossinternational.com
- Michelle Goudemez
  Secrétaire du CE GIE BV michelle.goudemez@gossinternational.com

GOSS INTERNATIONAL EUROPE BV

124 SALARIES SONT DEPOUILLES DE LEUR OUTIL DE TRAVAIL

ET DE LA GARANTIE DE LEURS SALAIRES ET INDEMNITES DE LICENCIEMENTS

En juillet 2013, **G**OSS **I**NTERNATIONAL **E**UROPE BV (GIE), 32 salariés sur le site de Nantes et 92 sur le site de Chantilly, a assuré la poursuite des activités SAV, Bureaux d'études et Ventes de **G**OSS **I**NTERNATIONAL **F**RANCE (GIF), mise en liquidation, par le biais d'un plan de cession validé par le tribunal de commerce de Compiègne permettant ainsi par la même occasion au Groupe de ne pas assumer les coûts des licenciements et de continuer son activité sur l'Europe.

GOSS INTERNATIONAL EUROPE BV appartient au même groupe Goss et a le même dirigeant que Goss International France : M. Buchmeyer Théodoor.

Le 03 décembre 2015, la cour d'appel de Douai a annulé le jugement arrêtant ce plan de cession entre GIE et GIF, jugement jugé illicite.

Depuis ce délibéré du 03 décembre 2015, la direction de GIE affirme que les 124 contrats de travail retournent dans le giron de Maitre Hazane, liquidateur de GIF qui de son côté par courrier du 17 décembre informe le comité d'entreprise de ne pouvoir assurer les salaires au-delà du 31 décembre ni les soldes de tout compte privant ainsi les salariés de leurs droits sociaux, l'assurance garantie des salaires (AGS) refusant toute prise en charge.

Aujourd'hui Goss instrumentalise la décision de la cour d'appel de Douai pour faire une nouvelle fois l'économie des coûts d'un PSE.

Fort de cette affirmation, M Buchmeyer Théodoor a réduit les accès informatiques empêchant toutes transactions commerciales et a demandé, sans vouloir l'écrire, aux salariés de rester chez eux.

Tout le business est à l'heure actuelle détourné sur d'autres sites du groupe Goss : Preston UK dont le dirigeant est également M.Th Buchmeyer et un site hollandais sis à Boxmeer.

Pourtant l'annulation du jugement de cession n'emporte pas disparition des transferts des contrats de travail et de l'activité qui ont bel et bien eu lieu de manière irrévocable.
(Article L1224-1 du droit du travail).

La direction voudrait-elle réécrire le code du travail ?

Position que les salariés, le comité d'entreprise et leurs avocats entendent défendre devant le Tribunal de Grande Instance de Senlis ce Mardi 22 décembre 2015 à 10h30.

Virés sans explications, sans préavis et sans salaires,

Voilà un cadeau de Noël auquel les salariés et leur famille ne s'attendaient pas.